

Comité du développement des affaires et de philanthropie

Mandat
Août 2020

1. Introduction

La viabilité financière, incluant la génération de revenus provenant de plusieurs sources, est essentielle à l'atteinte des objectifs de haute performance de Nordiq Canada et à la croissance du sport. En tant que tel, le chef de direction crée le Comité de développement des affaires et de philanthropie (le « Comité ») en tant que comité opérationnel de Nordiq Canada.

2. But

Le Comité appuie le chef de direction dans le développement et la mise en œuvre de programmes pour augmenter les revenus provenant de commandites et de dons pour Nordiq Canada. Le travail du Comité est aligné avec les objectifs de Nordiq Canada tels que déterminés de temps en temps dans le plan stratégique et le plan d'affaires annuels.

3. Responsabilité

Le Comité relève du chef de direction, qui en est le président. Le Comité n'a pas l'autorité pour prendre des décisions au nom du chef de direction ou d'engager Nordiq Canada de quelque façon que ce soit, à moins d'une autorisation spéciale du chef de direction.

4. Mandat

Sous l'autorité du chef de direction, le Comité offrira son expertise, des ressources humaines et, lorsque possible, une perspective régionale pour développer et mettre en œuvre les programmes de génération de revenus non gouvernementaux de Nordiq Canada. En général, le Comité va :

- a. Aider à développer l'orientation stratégique et les plans annuels des programmes de collecte de fonds nationaux et régionaux au Canada;
- b. Aider activement le chef de direction à atteindre les tâches et objectifs en lien avec son mandat tels que déterminés dans les plans annuels;
- c. Identifier et aider à solliciter des commanditaires, fournisseurs et donateurs potentiels;
- d. Aider à activer et réviser les ententes des commanditaires, fournisseurs et donateurs;
- e. Impliquer le conseil d'administration et le comité consultatif des athlètes pour appuyer le plan de collecte de fonds;

- f. Offrir des idées, des conseils et de l'aide concernant d'autres aspects de la collecte de fonds pour Nordiq Canada et les initiatives de ski de fond au Canada lorsque possible;
- g. Contribuer à une évaluation annuelle des programmes pour confirmer que les objectifs sont atteints et obtiennent les résultats voulus.

5. Membres

- a. Les personnes suivantes font partie du Comité :
 - Un membre du conseil d'administration proposé par le conseil d'administration;
 - Un représentant des athlètes;
 - Tout autre membre déterminé comme étant utile au Comité par le président et qui permet une représentation régionale du pays;
 - Des membres du personnel, comme le coordonnateur des événements et le coordonnateur philanthropique, qui peuvent être nommés par le chef de direction pour appuyer les activités du Comité (d'office);
 - Le chef de direction (d'office).
- b. Le chef de direction va nommer les membres en consultation avec les principaux intervenants.
- c. Le mandat est d'une durée d'un an et renouvelable au mois de septembre.

6. Président

- a. Le chef de direction est le président du Comité.
- b. Le président est responsable
 - D'assurer le leadership du Comité (p. ex., convocation des réunions; rédaction de l'ordre du jour; attribution, supervision et coordination des tâches du Comité);
 - De représenter le Comité lors de communications.

7. Prise de décision

La prise de décision est limitée aux conseils et recommandations. Le Comité doit s'efforcer d'agir selon un consensus. En cas de désaccord, les membres du comité doivent procéder à un vote.

8. Réunions

- a. Le Comité doit déterminer un calendrier de réunions qui permet la réalisation du travail continu du Comité et se réunir au moins quatre fois par année.
- b. Les réunions peuvent avoir lieu au téléphone, en personne ou par le biais de tout autre moyen qui permet la communication simultanée des membres présents.
- c. Le Comité doit conserver un registre de ses recommandations et décisions et fournir ce registre au chef de la direction.
- d. Le quorum de chacune des réunions sera 60 % des membres votants du Comité (c.-à-d. à l'exclusion des membres d'office).
- e. Le Comité invitera les administrateurs et présidents de comité d'autres programmes de Nordiq Canada à assister aux réunions qui peuvent affecter leur programme ou lorsque leurs conseils sont requis.